

Ville de NIEDERBRONN LES BAINS

PROCES-VERBAL

des délibérations du Conseil Municipal

Séance Ordinaire du Lundi, 21 Novembre 2011

L'an Deux Mille Onze, le lundi vingt et un novembre, les membres du Conseil Municipal de la Ville de Niederbronn-les-Bains, légalement convoqués le 10 Novembre 2011, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, la salle de la Mairie, sous la présidence de M. Frédéric REISS, Député-Maire de la Ville de Niederbronn-les-Bains.

CONSEILLERS ELUS EN FONCTION	27
PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE	22

Le Député-Maire, F. REISS

Les Adjoints au Maire, Mme WEISS, M. WAECHTER, Mme WENDLING,
M. BONNEVILLE (entré en séance qu'à 21 h car il représentait la Ville à la CPPN)

Les Conseillers Municipaux :

M. AY - M. BLAISE – Mme BRENDEL-KOEHLER – M. BUCHER – Mme FEST –
Mme HAETTEL – Mme HAUSER - Mme KAISER – M. KETTERING – Mme KLEIN –
Mme JAECK – Mme PAWLOWSKI - M. SCHNEIDER – M. STEINMETZ –
M. UHLMANN – M. VANOVERBECKE – M. WALD

ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR	4
-------------------------------------	----------

M. BONNEVILLE qui donne pouvoir à M. REISS jusqu'à 21 h
Melle GUILLIER qui donne pouvoir à Mme WENDLING
M. BOISSIER qui donne pouvoir à Mme FEST
M. BURT qui donne pouvoir à Mme BRENDEL-KOEHLER
M. KOTLENGA qui donne pouvoir à M. WAECHTER
Mme WEISBECKER qui donne pouvoir à Mme KLEIN

CALCUL DU QUORUM : $26 : 2 + (1) = 14$

(n'entre pas dans le calcul du quorum le Conseiller Municipal empêché qui a donné pouvoir à un collègue de voter en son nom).

Le quorum est atteint avec 22 présents au moment de l'ouverture de la séance. Le Conseil Municipal peut délibérer valablement.

Secrétaire de séance titulaire :

M. Victor WAECHTER, Adjoint au Maire.

Secrétaire Adjoint :

Mme Aline TRES, Directrice Générale des Services.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 octobre 2011
2. Avis circonstancié sur les travaux des commissions et sur les délégations exercées par le Maire en matière de marchés publics :
3. Point d'information sur les compétences exercées par la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains.
4. Nomination des commissaires membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs.
5. Budgets supplémentaires de l'exercice 2011.
6. Affaires financières et immobilières diverses :

- 6/1. Renégociation des prêts DEXIA
- 6/2. Revalorisation des tarifs de la Ville au 1^{er} Janvier 2012.
- 6/3. Vente de l'immeuble GLASS : correctif
- 6/4. Autorisation d'occupation du domaine public au bénéfice de la Croix Rouge
- 6/5. Cession d'un lot de construction au lotissement Forêt – Changement d'acquéreur.
- 6/6. Avenant au marché d'études relatif à la révision du POS et sa transformation en PLU.
- 6/7. Subvention de fonctionnement complémentaire au C.C.A.S.
- 6/8. Adoption rectificative du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charge.
- 6/9. Adhésion au dispositif « Coupon Sport » de l'ANCV et Pass loisirs de Novalto.
- 6/10. Emprunts d'équilibre au Budget principal de l'exercice 2011.
- 6/11. Subvention au Groupe Scolaire pour un voyage pédagogique.
- 6/12. Mise en place des PV électroniques et demande de subvention y afférente.

7. Divers et communications.

Avant de commencer la séance, M. le Maire s'excuse pour ces quelques minutes de retard. En effet, accompagné de M. BONNEVILLE, il assistait au Bureau Elargi de la CCPN consacré aux nouveaux critères de répartition de la dotation de solidarité communautaire. Ce thème sera développé sous le point 3. Cette même réunion n'étant pas terminée, M. BONNEVILLE rejoindra la séance avec un peu de retard et donne procuration à M. le Maire jusqu'à son arrivée.

M. le Maire demande l'autorisation de rajouter 5 points à l'ordre du jour, à savoir :

- 6/8. Adoption rectificative du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charge.
- 6/9. Adhésion au dispositif « Coupon Sport » de l'ANCV et Pass loisirs de Novalto.
- 6/10. Emprunts d'équilibre au Budget principal de l'exercice 2011.
- 6/11. Subvention au Groupe Scolaire pour un voyage pédagogique.
- 6/12. Mise en place des PV électroniques et demande de subvention y afférente.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 octobre 2011.

M. le Maire relève qu'aucune observation écrite ne lui est parvenue suite à l'envoi à chaque Conseiller Municipal du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 Novembre 2011.

Mis aux voix, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 Octobre 2011 est adopté à l'unanimité.

2. Avis circonstancié sur les travaux des commissions et sur les délégations exercées par le Maire en matière de marchés publics.

M. le Maire expose :

Depuis la séance du Conseil Municipal du 24 Octobre 2011, le compte-rendu de commission suivant a été diffusé aux membres du Conseil Municipal, à savoir :

- Commissions Réunies du 16 Novembre 2011 dont tous les points sont à l'ordre du jour de la séance de ce soir.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Ont également eu lieu les commissions suivantes dont les comptes-rendus seront distribués ultérieurement :

- Commissions Réunies du 27 Octobre 2011 consacrées à la bibliothèque
- Commission Finances et Forêts du 9 Novembre 2011.

POINT D'INFORMATION CONCERNANT LES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL le 28 mars 2008 modifiée par délibération du 24 juin 2009 en matière de marchés publics.

Période du 24 Octobre 2011 au 21 Novembre 2011

Décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Suite à la réforme du code des marchés publics, les procédures adaptées peuvent être passées sans aucune formalité jusqu'à 4.000 € HT ou de dépenses d'investissement particulières. Le Conseil Municipal est informé des décisions d'attribution prises par le Maire au-delà de ce seuil.

INTITULE DE LA DEPENSE	TITULAIRE	MONTANT HT
------------------------	-----------	------------

-		
---	--	--

Fixation des rémunérations et règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts :

INTITULE AFFAIRE	NOTAIRE	MONTANT

Nouvelle rubrique d'information à compter du 1^{er} janvier 2009 : autorisations d'urbanisme délivrées par le Maire :

<p>TABLEAU DE SUIVI DES DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER</p>

Information au Conseil Municipal conformément à la délégation de pouvoirs accordé au Maire en vertu de l'article L 2122-22, alinéa 15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date entrée DIA	Section	Parcelle(s)	Lieu-dit	Surface totale	Immeuble bâti	Décision	Date notification décision
04/10/2011	8	339/7	11, Rue du Général de Gaulle	3 ares 69	Appartement	RENONCIATION	18/10/2011
04/10/2011	50	582/150	26, Rue des Sorbiers	6 ares 66	Immeuble	RENONCIATION	18/10/2011
04/10/2011	50	393	8, Rue des Noyers	5 ares 62	Immeuble	RENONCIATION	18/10/2011
05/10/2011	1	(1)/26 Echange avec (2)/26	Rue de la Fonderie	1 are 51	Terrain	RENONCIATION	20/10/2011
12/10/2011	51	494/25	1, Rue Philippe V de Hanau	5 ares 56	Immeuble	RENONCIATION	20/10/2011
26/10/2011	8	77	8, Rue du Ruisseau	1 are 98	Immeuble	RENONCIATION	08/11/2011
26/10/2011	17	257/54	4, Rue du Chevreuil	47 ares 44	Immeuble	RENONCIATION	10/11/2011
26/10/2011	57	120	Lieudit "Krummacker"	13 ares 93	Terrain	RENONCIATION	08/11/2011
26/10/2011	51 52 53 53 53 53 53 54 57 57 57	140 30 123 128 159 205 206 91 188 191 192	Raethsel Wolfenthaler Uttenheeg Uttenheeg Uttenheeg Uttenheeg Uttenheeg Matzenhuebel Pfeffersbrunnen Pfeffersbrunnen Pfeffersbrunnen	1 ha 37 a 01	Terrain	RENONCIATION	08/11/2011
03/11/2011	5	117	5, Rue de la Vallée	7 ares 94	Immeuble	RENONCIATION	14/11/2011

AUTORISATIONS D'URBANISME DELIVREES PAR LE MAIRE :

NATURE	OBJET	ADRESSE	DATE	TLE
PD	Démolir une cheminée	Route de Bitche	17/10/2011	/

	et un hangar			
DP	Edifier un abri de jardin	18, Rue Bellevue	18/10/2011	/
DP	Poser des panneaux photovoltaïques	9, Rue des Soeurs	18/10/2011	/
PC	Construire une maison d'habitation	Lotissement La Forêt Lot 18	20/10/2011	1003 €
DP	Couvrir une terrasse	24, Rue Claude Pagnier	20/10/2011	/
DP	Edifier un abri de jardin et démolir un abri de jardin	74, Rue de la République	20/10/2011	/
PC	Construire un bâtiment à usage d'atelier de réparation et d'entrepôt	Rue du Sandholz	24/10/2011	3174 €
DP	Couvrir une terrasse	5, Rue Philippe V de Hanau	03/11/2011	/
DP	Poser des panneaux en bois contre une clôture existante	19A, Rue des Jardins	03/11/2011	/
PC	Construction d'une maison bi-famille	30, Rue d'Eymoutiers	09/11/2011	2147 €
DP	Poser des panneaux photovoltaïques	5, Rue des Prés	09/11/2011	/
DP	Poser des panneaux photovoltaïques	5, Rue Philippe V de Hanau	09/11/2011	/

PC = Permis de construire

PA = Permis d'aménager

PD = Permis de démolir

PCM : permis de construire modificatif

DP : déclaration préalable.

3. Point d'information sur les compétences exercées par la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains.

Au niveau de la zone d'activités du Sandholz, M. le Maire informe le Conseil Municipal d'évolutions positives pour l'avenir de la région.

Au-delà des compétences, les discussions actuelles sont essentiellement financières. L'étude du cabinet KLOPFER a rendu un diagnostic très complet de la CCPN et des communes et les séances de travail ont montré que les indicateurs financiers, en termes de durée d'extinction de la dette et de niveau d'autofinancement, pourraient s'approcher des zones d'alertes. Ainsi la durée actuelle d'extinction de la dette pourrait dépasser les 10 ans contre 3 aujourd'hui tandis que la part d'autofinancement se réduirait à 10 % des recettes de fonctionnement contre plus de 20 % aujourd'hui.

Face à ce constat, le cabinet KLOPFER a proposé des solutions pour permettre une amélioration de l'autofinancement vers un objectif de 15 % des recettes de fonctionnement. Une des pistes serait d'activer le levier fiscal, que ce soit sur une action sur les taux ou le passage à une fiscalité mixte. Ce débat est par ailleurs engagé suite au transfert de la part départementale de la taxe d'habitation à la CCPN ou sur la réforme de la taxe professionnelle.

A titre d'illustration, la nouvelle version de la TP doit apporter un surplus de 450.000 € par rapport à la situation antérieure, ce qui ne signifie pas forcément une augmentation de recettes pour la CCPN. En effet, du fait de la péréquation, ce bonus abonde un fonds de compensation des EPCI « perdants » dans le cadre de la nouvelle donne fiscale et devient ainsi une nouvelle charge exigible pour les exercices suivants. De surcroît, une deuxième péréquation pourrait se mettre en place entre les CCPN et les communes. Les Communautés de Communes les plus riches devraient participer au système de péréquation en solidarité de la commune, mais dont les modalités seront définies dans le projet de loi de finances 2012.

Au vu de ces éléments, et en particulier sur le niveau d'incertitude sur l'application de ces normes fiscales, il apparaît comme nécessaire d'assurer un certain niveau de recettes et c'est pourquoi d'autres solutions ont été envisagées.

M. le Maire présente l'état d'avancement des études sur la DSC communautaire et expose les hypothèses relatives aux nouvelles modalités de reversement :

- 75 % de l'enveloppe dédiée à la DSC (soit 750.000€) seraient répartis avec des dotations réduites, sauf pour les communes de Reichshoffen, Mertzwiller et Uttenhoffen.
- 25 % de l'enveloppe dédiée à la DSC (soit 250.000€) seraient consacrés à la péréquation entre les communes perdantes. Ce taux serait réduit progressivement pour laisser le temps aux communes « perdantes » d'ajuster leur niveau de recettes. Ce point est particulièrement important pour la Commune de Niederbronn-les-Bains, qui connaît déjà un problème de recettes.

Mme WEISS propose une séance de vulgarisation.

M. le Maire suggère que cela se passe dans le cadre d'une Commission réunie « Finances ».

En ce qui concerne la compétence « ordures ménagères », le système de l'expérimentation réalisé sur la Communauté de Communes de Niederbronn-les-Bains n'a pas les faveurs des autres présidents des Communautés de Communes membres du SMICTOM. Par voie de conséquence, il faudra trouver une voie médiane. L'avancée majeure des dernières réunions est l'acceptation de la mise en place de puces sur toutes les poubelles pour assurer un suivi précis et dresser des états détaillés commune par commune.

La solution intermédiaire pourrait être d'instaurer un ramassage tous les 15 jours ; en contrepartie, les usagers pourraient bénéficier d'une poubelle de 240 litres. Il est précisé que les usagers seront pécuniairement incités à rester sur une poubelle de 120 litres, via un système tarifaire plus avantageux. Néanmoins, cette proposition ne sera possible que suite à une dérogation au Règlement Sanitaire Départemental qui impose un ramassage hebdomadaire.

M. VANOVERBEKE souligne qu'un ramassage tous les 15 jours pose un problème d'hygiène, surtout en période de fortes chaleurs.

M. le Maire précise que dans le cadre de l'expérimentation, 90 % des usagers présentent leurs poubelles uniquement une semaine sur trois. Il insiste sur la nécessité que les pratiques évoluent, y compris avec le développement des pratiques durables (comme le compostage), y compris pour les collectifs ou les équipements.

M.VANOVERBEKE demande, si du fait de l'équipement d'une puce, une tarification à la pesée est envisagée.

M. le Maire précise que c'est déjà le cas dans certains villages comme Sessenheim-Dahlunden et cite l'exemple de Haguenau, qui a opté pour un système proche de celui expérimenté à Niederbronn-les-Bains.

Mme WEISS dénonce les pratiques d'emballage utilisées par certains supermarchés et demande si le SMICTOM envisage des actions pédagogiques auprès de ce public.

M. le Maire indique que c'est déjà le cas avec le principe de la responsabilité élargie du producteur, qui pénalise financièrement ceux qui font du suremballage par rapport aux entreprises labellisées « point vert ». Le but de ce système est que l'économie des déchets génère des activités favorables à l'environnement.

4. Nomination des commissaires membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs

Monsieur le Maire expose :

Par délibération du 26 septembre 2011, le Conseil Communautaire a décidé la création d'une commission intercommunale des impôts directs (CIID), conformément à l'article 34 de la loi n°2010-1658 du 29 décembre 2010 de finances rectificative pour 2010 et l'article 37 de la loi 2011-900 du 29 juillet 2011 de finances rectificative pour 2011.

Cette commission intervient en lieu et place des commissions communales des impôts directs en ce qui concerne les locaux commerciaux. Elle participe à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers et elle donne un avis sur les évaluations foncières des locaux commerciaux et biens divers proposées par l'administration fiscale.

Après désignation des commissaires par les Communes membres, le Conseil Communautaire sera appelé à dresser une liste de 20 titulaires et de 20 suppléants à soumettre au Directeur Départemental des Finances Publiques, parmi lesquels celui-ci désignera 10 commissaires et leurs 10 suppléants.

Les commissaires doivent :

- être français ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne,
- avoir au moins 25 ans
- jouir de leurs droits civils
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales de l'EPCI ou des communes membres,
- être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal de désigner les 6 contribuables (3 titulaires et 3 suppléants) détaillés dans le tableau ci-dessous. Il est rappelé aux conseillers municipaux que deux d'entre eux (1 titulaire et 1 suppléant) doivent être domiciliés en dehors du périmètre de la Communauté de Communes.

Nom	Prénom	Adresse	Date de naissance	Qualité
KOTLENGA	Christian	12 Rue des Elfes 67110 NIEDERBRONN- LES-BAINS	15/07/1966	Titulaire
VANOVERBEKE	Pascal	34 Avenue Foch 67110 NIEDERBRONN- LES-BAINS	30/01/1961	Titulaire
DUBOIS	Fernand	23 Rue Principale 67510 NIEDERSTEINBACH	07/05/1956	Titulaire
WEISS	Pascale	36 Avenue Foch 67110 NIEDERBRONN- LES-BAINS	08/07/1957	Suppléante
BURT	Jean- Marie	10 Rue du Soleil 67110 NIEDERBRONN- LES-BAINS	19/03/1947	Suppléant
STEPHAN	Dominique	13 rue Andlauer- 67500 HAGUENAU	13/03/1959	Suppléant

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 8 novembre 2011,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 16 novembre 2011,

Vu l'article 34 de la loi n°2010-1658 du 29 décembre 2010 de finances rectificative pour 2010,

Vu l'article 37 de la loi 2011-900 du 29 juillet 2011 de finances rectificative pour 2011,

Vu la délibération communautaire du 26 septembre 2011 instaurant la création d'une commission intercommunale des impôts directs (CIID)

Après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité :

a) de désigner les contribuables suivants comme titulaires :

Nom	Prénom	Adresse	Date de naissance
KOTLENGA	Christian	12 Rue des Elfes 67110 NIEDERBRONN- LES-BAINS	15/07/1966
VANOVERBEKE	Pascal	34 Avenue Foch 67110 NIEDERBRONN- LES-BAINS	30/01/1961
DUBOIS	Fernand	23 Rue Principale 67510 NIEDERSTEINBACH	07/05/1956

b) de désigner les contribuables suivants comme suppléants :

Nom	Prénom	Adresse	Date de naissance
WEISS	Pascale	36 Avenue Foch 67110 NIEDERBRONN-LES- BAINS	08/07/1957
BURT	Jean-Marie	10 Rue du Soleil 67110 NIEDERBRONN-LES- BAINS	19/03/1947
STEPHAN	Dominique	13 rue Andlauer- 67500 HAGUENAU	13/03/1959

Cette délibération sera transmise aux services de la Communauté de Communes.

5. Budgets supplémentaires de l'exercice 2011.

M. le Maire expose :

Avant de commencer à présenter le Budget supplémentaire, M. le Maire précise que le Budget Supplémentaire a pour but de garantir la sincérité du budget par rapport à des engagements que la Ville ne pourra engager.

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal est appelé à examiner et adopter 2 budgets supplémentaires au titre de l'exercice 2011 :

- Budget Principal
- Budget Annexe du Camping du Heidenkopf

ainsi qu'une Décision Budgétaire Modificative au Budget Annexe Chaufferie bois – Réseau de chaleur.

Budget Principal.

Les divers ajustements proposés sur ce budget portent sur :

- une augmentation en volume de 93.400 € des dépenses et recettes de Fonctionnement,
- une augmentation en volume de 60.400 € des dépenses et recettes d'Investissement

dont les principales variations se déclinent comme suit :

- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT -

CHAP/ART	Nature	Montants	Observations
011 – Charges à caractère général - 72.550,00 €	Eau et assainissement	- 14.100,00 €	Divers ajustements dont la Piscine.
	Combustibles – Carburants Electricité – Chauffage urbain	+ 10.800,00 €	Ajustements de consommations.
	Autres fournitures non stockées, d'entretien, de petit équipement, de voirie, administratives, scolaires, vêtements de travail	+ 14.500,00 €	Travaux effectués en régie interne – Ajustement des consommations
	Crédit-bail immobilier	- 3.750,00 €	Location photocopieurs selon du contrat
	Locations mobilières + charges de copropriété	+ 10.000,00 €	Ajustement des consommations dont locations matériel Moulin 9
	Entretien des bâtiments et autres biens mobiliers + Entretien voies et réseaux + Entretien matériel roulant + autre + maintenance	- 32.700,00 €	Ajustements divers.
	Documentation générale et frais de formation	- 650,00 €	Ajustements
	Autres frais divers	- 117.500,00 €	Minoration d'une partie des crédits réservés aux contrats de la saison culturelle du Moulin 9 et de la cérémonie du jumelage
	Honoraires	+ 14.650,00 €	Réajustement honoraires dont ONF

	Fêtes et cérémonies et publications, insertions	+ 6.550,00 €	Publications – Ajustement Fêtes et cérémonies - Achats livres – Expo Moulin 9
	Transport de biens	+ 5.500,00 €	Contrats de débardage – transport de sel
	Voyages et déplacements	+ 300,00 €	Ajustements selon réalisations
	Frais de réception	+ 17.500,00 €	Ajustements divers dont Jumelage
	Services bancaires et cotisations	+ 1.400,00 €	Ajustements selon réalisations
	Frais de gardiennage des bois et autres	+14.950,00 €	Honoraires ONF calculés sur ventes réelles de bois + Moulin 9
012 – Charges de personnel	Rémunérations	+ 20.000,00 €	Opération d'ordre de récupération de la part salariés sur les chèques déjeuners (pas de mouvement de fonds)
65 – Autres charges de gestion courante - 18.750,00 €	Contributions organismes de regroupement	- 25.000,00 €	SIVU – selon réalisations salaires en fonction des travaux et coupes en forêt
	Subventions	+ 6.250,00 €	Ajustement subventions validées suite décisions CM + ajustement CCAS
66 – Charges financières	Intérêts	+ 6.500,00 €	Ajustement ligne de trésorerie
67 – Charges exceptionnelles	Autres charges	- 800,00 €	Ajustement des prévisions frais vétérinaire
Total prévisions Budget Supplémentaire		- 65.600,00 €	
Augmentation de l'autofinancement		+ 159.000,00 €	
Total général prévisions de dépenses Budget Supplémentaire		+93.400,00 €	

- RECETTES DE FONCTIONNEMENT -

Chapitre	Nature	Montants	Observations
70 – Produits des services et ventes	Recettes bois, concessions, redevances, locations, remboursement de frais et charges	+ 86.050,00 €	Ventes de bois - Entrées Golf et Piscine – Remboursement de frais de personnel Budget Annexe camping
73 – Impôts et taxes	Taxes diverses et Casino	- 21.700,00 €	Diminution prélèvement des jeux suite à l'évolution moyenne constatée + ajustement taxe de séjour
74 – Dotations et participations	Divers articles	+ 19.650,00 €	Ajustement dotations et subventions selon réalisations
75 – Autres produits de gestion courante	Revenus des immeubles	- 17.000,00 €	Ajustement loyers et autres

77 – Produits exceptionnels	Autres	+ 2.000,00 €	Ajustements selon réalisations
013 – Atténuation de charges	Remboursements divers	+ 24.400,00 €	Récupération salaires agents arrêts longue maladie.
Total prévisions Budget Supplémentaire		+ 93.400,00 €	

Le montant total des prévisions tant en dépenses qu'en recettes de Fonctionnement induit une augmentation des crédits de :

93.400,00 €

COMMENTAIRES

Dépenses de fonctionnement :

Les dépenses concernant la gestion des services baissent de 65.600,00 €, **soit une variation de – 1,06 %** par rapport aux prévisions de gestion du budget primitif (6.172.800 € hors virement à la section d'Investissement).

Recettes de fonctionnement :

Les recettes sont revues globalement à la hausse pour 93.400,00 €, mais tiennent compte de l'ajustement de la prévision sur le produit des jeux (- 25.000 €).

La prévision budgétaire des recettes du produit des jeux est ainsi ramenée de 1.350.000 € à 1.325.000 € pour l'exercice 2011.

Virement de la Section de Fonctionnement à la Section d'Investissement :

Compte tenu de l'ensemble des inscriptions tant en recettes qu'en dépenses de Fonctionnement, le virement vers la Section d'Investissement **est augmenté de 159.000,00 €**.

Fixé initialement à 456.550 € au stade du Budget Primitif + Décision Budgétaire Modificative, le virement est ainsi porté à 615.550,00 €

- DEPENSES D'INVESTISSEMENT –

Opérations	Nature	Montants	Observations
101 – Financières		+ 5.000,00 €	Ajustement de crédits de remboursement de cautions
102 – Acquisitions et cessions immobilières et foncières	Acquisition de terrains	+ 40.000,00 €	Régularisation opération immobilière
105 – Patrimoine immobilier	Mises en conformité, travaux dans divers bâtiments	+ 84.000,00 €	Menuiseries extérieures Mairie (transfert crédits Op 163 développement durable)+ rénovation logements
106 – Culture	Maison de l'Archéologie et Musique Municipale	- 1.500,00 €	Ajustement crédits matériel Musée

107 – Enseignement	Diverses opérations	+ 18.900,00 €	Travaux remplacement conduite chauffage du Groupe Scolaire – (transfert crédits Op 163 développement durable)
108 – Action sociale	Crèche halte-garderie	+ 4.250,00 €	Ajustement crédit pour automate régulation chaufferie (transfert crédit Développement durable)
109 – Sport	Piscine - Zone de Loisirs Gazon synthétique	+ 19.000,00 €	Ajustement des crédits en fonction des réalisations + remplacement toile du tennis couvert
110 - Tourisme	Sécurisation Tour du Wintersberg	- 3.900,00 €	Ajustement des crédits de travaux
111 - Edifices culturels	Eglises - Cimetière	- 10.000,00 €	Report de l'étude d'extension
113 – Projet urbain	Projet de Ville - Mise en valeur des Vestiges	+ 1.000,00 €	Ajustement des crédits selon réalisations
114 – V.R.D.	Travaux	-44.950,00 €	Report étude aménagement Rte de France / entrée cimetière Ajustement des crédits autres opérations Ecl. Public + travaux Rue de la Forêt et la Rue de la Ferme
117 – Matériels et véhicules	Acquisition de matériels et véhicules services, mises en conformité	+ 10.450,00 €	Ajustements des crédits vidéo-protection – extincteurs – station fuel ateliers municipaux
120 – Aménagement urbains divers	Fontaines Parc Récréatif, matériel urbain	- 17.800,00 €	Ajustement prévisions, et transfert vers Op 109 pour toile tennis couvert
122 – Subventions d'équipement	Associations, OTSI et particuliers	-6.000,00 €	Ajustement en fonction des décisions et crédits non consommés
162 – P.L.U.	Transformation POS en PLU	+ 16.500,00 €	Inscription crédits pour avenant marché d'études OTE et autres fournitures
163 – Développement durable	Optimisation de la ressource énergétique	- 106.550,00 €	Transfert des crédits sur d'autres opérations pour travaux liés au développement durable
164 – Modernisation de L.A.R.C.	Extension des locaux	+ 52.000,00 €	Ajustement des crédits selon réalisations
Total prévisions Budget Supplémentaire		+ 60.400,00 €	

- RECETTES D'INVESTISSEMENT -

Opérations	Nature	Montants	Observations
101 – Financières	Recours à l'emprunt	- 67.400,00 €	soit globalement 318.600 €
	Reprise résultat n-1	0,00 €	reprise faite au BP 2011
	021 – Autofinancement	+ 159.000,00 €	
	Ajustements	+ 5.000,00 €	crédits cautions Moulin 9
102 – Acquisitions et cessions immobilières	Cessions	- 60.000,00 €	Ajustement prix de vente Maisons GLASS et GERBER
106 - Culture	Subventions	- 400,00 €	Subvention Conseil Général sur instruments de musique
109 - Sport	Subventions	+ 2.000,00 €	Ajustement subvention Région sur étude énergétique Piscine
114 – VRD	Subventions - DGE	+ 20.600,00 €	Ajustement DGE 2010 et DETR

			2011 selon notifications
117 – Matériels et véhicules	Subventions	+ 5.000,00 €	Attribution Conseil Général sur achat saleuse
163 – Développement Durable	Subventions	- 1.800,00 €	Subvention affectée en Fonctionnement
164 – Moulin 9	Avance forfaitaire	- 1.600,00 €	Ajustement
Total prévisions Budget Supplémentaire		+ 60.400,00 €	

Compte tenu de l'augmentation du virement de la section de Fonctionnement et de l'inscription de dépenses nouvelles, le montant prévisionnel de l'emprunt d'équilibre est ramené de 386.000 € à 318.600 € pour cet exercice.

• **Budget Annexe Camping du Heidenkopf**

En Fonctionnement, le projet de Budget Supplémentaire 2011 porte sur le réajustement de crédits d'entretien des bâtiments, du matériel, de la consommation énergétique (électricité, fioul, carburant), des frais de personnel, d'analyse d'eau, et de reversement de la taxe de séjour collectée vers le budget principale...

Les recettes de Fonctionnement portent sur l'ajustement des redevances campeurs.

Au niveau de l'Investissement, l'inscription d'une recette de 5.000,00 € suite à la notification du montant de la subvention de la Région Alsace dans le cadre de l'étude de développement de l'équipement, permet de réduire l'emprunt d'équilibre dans les mêmes proportions.

Pas de dépenses nouvelles en investissement.

La variation globale, tant en dépenses qu'en recettes, est de :

+ 31.500,00 € en Fonctionnement
0,00 € en Investissement

• **Budget Annexe Chaufferie Bois – Réseau de chaleur**

Les modifications proposées en Section de Fonctionnement portent sur l'ajustement du crédit prévu pour le remplacement des échangeurs à plaques par l'exploitant (- 2.000,00 €) et le prélèvement pour la Section d'Investissement (+ 14.900,00 €).

En recettes de Fonctionnement il y a lieu de prendre en compte l'indemnisation des frais de remplacement des échangeurs à plaques par l'assureur du titulaire du marché au moment de la réalisation de la chaufferie soit 12.900,00 €.

Au niveau de la Section d'Investissement, le virement de la Section de Fonctionnement (+12.900,00 €) permet de minorer l'emprunt d'équilibre en conséquence.

Tous ces ajustements sont à intégrer au Budget Annexe par le biais de la décision budgétaire modificative suivante :

Section de Fonctionnement

- Dépenses : Article 6152 : - 2.200,00 € (intervention sur échangeurs)
- Recettes : Article 778 : + 12.900,00 € (indemnisation assurance)

Opération d'ordre :

- Article 023 – Virement à la section d'Investissement : + 14.900,00 €
- Article 021 – Virement de la section de Fonctionnement : 14.900,00 €

Section d'Investissement

- Recettes : Article 1641 – Emprunt : - 14.900,00 €

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu la présentation des documents budgétaires faite par M. le Maire par référence à la note de présentation du 10 Novembre 2011,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 16 Novembre 2011,

Après en avoir délibéré

a) décide à l'unanimité

d'adopter le budget supplémentaire 2011 du **service principal**, conformément aux propositions faites par M. le Maire, à savoir :

- augmentation de la Section de Fonctionnement de 93.400,00 € en dépenses comme en recettes ;
- augmentation des dépenses de la Section d'Investissement de 60.400,00 € ;
- minoration des recettes de la Section d'Investissement de 31.200,00 € ;
- augmentation de l'autofinancement de 159.000,00 €,
- minoration de l'emprunt d'équilibre nécessaire en Section d'Investissement de 67.400,00 €

b) décide à l'unanimité

d'adopter le budget supplémentaire 2011 du **Budget Annexe Camping du Heidenkopf**, conformément aux propositions faites par M. le Maire, à savoir :

+ **31.500,00 €** en Fonctionnement
0,00 € en Investissement

c) **décide** à l'unanimité

d'adopter la Décision Budgétaire Modificative suivante au **Budget Annexe Chaufferie Bois** :

Section de Fonctionnement :

- Dépenses : Article 6152 : - 2.200,00 € (intervention sur échangeurs)
- Recettes : Article 778 : + 12.900,00 € (indemnisation assurance)

Opération d'ordre :

- Article 023 – Virement à la section d'Investissement : + 14.900,00 €
- Article 021 – Virement de la section de Fonctionnement : 14.900,00 €

Section d'Investissement

- Recettes : Article 1641 – Emprunt : - 14.900,00 €

M. le Maire décide de faire un point sur la Chaufferie Bois et précise que la Ville ne peut facturer rapidement l'état des consommations à ses principaux clients (dont le Collège) du fait des différents sinistres. Ce point a été vu lors du Conseil d'Administration du Collège, qui participe à un challenge sur les économies d'énergies initié par le Conseil Général et pour lequel le principal aurait besoin de données chiffrées pour établir un état zéro.

Si ces difficultés administratives sont en passe d'être réglées, M. le Maire tient à préciser qu'une chaufferie au bois n'est pas moins chère que les chaufferies aux énergies fossiles, mais qu'elles présentent un bilan écologique nettement meilleur comme le rappelle Mme WENDLING.

Ces coûts de fonctionnement sont certes liés aux fluctuations du prix du bois, mais aussi aux coûts d'entretien et au recours à un prestataire extérieur (COFELY pour la Ville) afin de pouvoir assurer une gestion rigoureuse de l'équipement. Ce dernier se rémunérant sur l'exploitation, il a tout intérêt à éviter l'utilisation du gaz et à privilégier le bois, ce qui présuppose que les contrats futurs seront renégociés à la hausse du fait des sinistres rencontrés depuis la mise en route de l'équipement.

Malgré ce démarrage plus difficile que prévu, M. le Maire ne regrette pas le choix de la Ville et insiste sur la parfaite intégration paysagère de la chaufferie et se félicite du bon fonctionnement à venir. Le seul point que la Ville pourrait encore améliorer serait de garantir une origine locale des bois de chauffage, toute en gardant en tête la nécessité de garder un bon rapport avantage et coûts de fourniture.

Sur ce point, M. BLAISE annonce que les ressources bois vont se raréfier dans les années à venir.

Mme HAETTEL précise que la qualité du bois utilisé a un impact sur les rejets en termes de fumées.

M.BLAISE la rejoint en rappelant que l'incinération de bois humide augmente considérablement le niveau de pollution.

6.1. Renégociation de prêts structurés contractés auprès de DEXIA – Crédit Local.

M. le Maire expose :

La dette de la Commune comporte 2 emprunts dits structurés, avec les caractéristiques suivantes :

- N° MPH227044 souscrit en 2005 à hauteur de 500.000 € -
échéance au 1^{er} Décembre 2024
capital restant dû : 325.000,00 €
comportant deux phases de taux indexées sur l'Euribor 12 mois ou en taux fixe selon la tenue du de l'Euribor
- N° MPH257768 souscrit en 2007 à hauteur de 1.778.000 € dans le cadre de refinancement de prêts
échéance au 1^{er} Septembre 2018
capital restant dû : 824.351,58 €
actuellement en taux fixe à 4,1% mais soumis à des conditions de variations de taux crédits long terme et court terme avec coefficient multiplicateur.

Dans ce cadre de l'évolution quotidienne des marchés financiers, la Municipalité a souhaité avoir connaissance des conditions possibles d'évolution des conditions de ces prêts, mais également des possibilités de leur refinancement ou de leur remboursement anticipé.

DEXIA propose soit un refinancement groupé des prêts à taux fixe sur 10 ou 13 ans, soit un refinancement individuel en taux fixe sur leur durée résiduelle.

Depuis la dernière entrevue avec la Direction Régionale de DEXIA, les conditions évoluent quasi quotidiennement.

A la date du Conseil Municipal, les conditions se sont dégradées au point de s'interroger sur la pertinence de la renégociation, comme le montre le tableau suivant :

	24/10/2011	21/11/2011	Evolution
Montant des indemnités de renégociation	113.741€	141.000€	+27.259€
Solution 1			
Taux proposé pour un prêt cumulant les 2 prêts	4.49%	4.79%	+0.3%

Coût total	1.428.256,49€	1.446.899,58€	+18.64309€
Solution 2			
Taux proposé pour le contrat N° MPH227044 (325.000€ CRD)	2.89%	2.92%	+0.03%
Coût total	409.087,37€	436.465,64€	+27.378,27€
Taux proposé pour le contrat N° MPH257768 (824.231€ CRD)	2.52%	2.35%	-0.17%
Coût total	998.893,07€	997.758,33€	+1134,74€
TOTAL SOLUTION 2	1.407.981.07€	1.434.223,97€	+26.242,92€

A titre de rappel, le contrat soumis à de fortes variations possibles (N° MPH257768) est un produit de pente basé sur l'écart entre les taux CMS à 2 ans et à 20 ans dont les taux actuels sont 2.889% (CMS à 20 ans) et 1.555% (CMS à 2 ans). Or cet écart est largement supérieur à 0.3% (qui est le taux à partir duquel le coefficient multiplicateur s'applique) et présente une forte stabilité depuis 2008.

Avant de commencer le débat, M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur un taux maximal, avant que le taux définitif ne soit déterminé le jour de la négociation en salle des marchés courant février 2012. Cependant, si ce taux devait être supérieur au taux voté par le Conseil Municipal, la renégociation serait de fait caduque.

Au vu de ces données, le Conseil Municipal est appelé à débattre sur la stratégie financière à adopter.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales dans son article L2122-22 modifié par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002

Vu la délibération daté du 21 novembre 2011 par laquelle le Conseil Municipal a délégué à Monsieur REISS Maire de NIEDERBRONN LES BAINS, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard des opérations financières utiles à la gestion des emprunts.

Vu l'opportunité de recourir à un emprunt d'un montant de **1 149 231.58 €** dans le cadre du refinancement des capitaux restants du au titre du contrat MPH227044EUR001 et du contrat MPH257768EUR001. Le refinancement se fait dans les conditions indiquées ci-après.

Avoir pris connaissance en tous ses termes de l'offre établie par Dexia Crédit Local, agissant tant pour lui-même que le cas échéant pour sa filiale Dexia MA, société régie par les articles L. 515-13 à L. 515-33 du Code monétaire et financier,

décide à l'unanimité :

a) de prendre acte des caractéristiques des prêts arbitrés à la date du réaménagement :

Numéro du contrat	Numéro de prêt	Capital restant dû	Maturité	Date de prochaine échéance des intérêts	Formule actuelle	Score Gissler
MPH257768EUR	001	824 231,58 €	01/09/2018	01/09/2012	Si (CMS 20 EUR - CMS 2 EUR) \geq 0,3 % alors Taux Fixe de 4,1 %	3E
					Sinon 6,25 % - 5 * (CMS 20 EUR - CMS 2 EUR)	
MPH227044EUR	001	325 000,00 €	01/12/2024	01/12/2012	Si EURIBOR 12 mois \leq 5,00% alors Taux Fixe de 3,53%	1B
					Sinon EURIBOR 12 mois + 0,05%	

Date de réaménagement / 01/02/2012

Cette proposition de refinancement comporte deux aspects liés et indissociables. Pour le bouclage de l'opération nous vous proposons :

- Un remboursement anticipé dérogatoire au 01/02/2012
- Un refinancement, par Dexia Crédit Local, à la date du 01/02/2012, suivant les modalités décrites ci-après.

Des intérêts courus nos échus au titre des contrats refinancés sont à payer. Leurs montants définitifs seront fournis par Dexia Crédit Local. A titre indicatif, ils s'élèveraient à 21 000 €

b) de prendre acte des principales caractéristiques des propositions de refinancement en taux fixe (score GISSLER : 1A) développées ci-dessous :

- Montant : 1 149 231.58 EUR
- Commission de montage : REMISE
- Durée : 10 ans
- Périodicité : ANNUELLE
- Date d'effet : 01/02/2012
- Première échéance : 01/12/2012
- Mode d'amortissement : CONSTANT
- Base de calcul des intérêts : Exact/360

Remboursement anticipé :

Le remboursement anticipé est possible à chaque échéance annuelle moyennant un préavis de 35 jours et le paiement ou la réception d'une indemnité calculée selon les conditions prévalant sur les marchés financiers au moment du remboursement.

Taux d'intérêt maximal pour chacune des solutions retenues

A chaque date d'échéance, le taux d'intérêt applicable à la période d'intérêts annuelle est déterminé comme suit :

Solution 1 : Refinancement des 2 prêts avec un taux fixe de 4,79% maximal

Echéance le 01/12/2021

Coût total de 1.446.899.58€ (dont 297 668.00€ d'intérêts)

Coût de l'indemnité : 141.000€ (compris dans le taux)

Solution 2 : Refinancement indépendant des 2 prêts

MPH257768EUR : refinancement avec un taux fixe de 2.35% maximum

Echéance : 01/09/2018

Coût total de 997 758.33€ (dont 70 526.74€ d'intérêts)

Coût de l'indemnité : 103.000€ (compris dans le capital restant dû)

MPH227044EUR : refinancement avec un taux fixe de 2.92% maximum

Echéance : 01/12/2024

Coût total : 436 465.64€ (dont 73 465.64€ d'intérêts)

Coût de l'indemnité : 38.000€

Coût total : 1 434 223.97 €

c) Autorise M. le Maire ou M. Bonneville, Adjoint au Maire en charge des finances, à traiter téléphoniquement l'opération avec la salle des marchés de Dexia Crédit Local, et à signer le fax de confirmation de l'opération ;

d) Autorise M. le Maire ou M. Bonneville à signer le contrat de prêt et à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat, et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Cet Acte sera certifié exécutoire par sa publication et sa transmission en sous-préfecture

6/2. Révision des tarifs et redevances avec effet au 1^{er} Janvier 2012.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de M.BONNEVILLE par référence à la note de présentation du 10 Novembre 2011,

Vu l'avis favorable des Commissions réunions du 16 Novembre 2011,

Après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité :

d'appliquer, avec effet du 1^{er} Janvier 2012, les prix et tarifs, droits et redevances, comme suit, en tenant compte d'une adaptation ponctuelle de certains tarifs (coût horaire ouvrier et ouvrier spécialisé, location de matériel nécessitant la présence d'un ouvrier, droit d'entrée enfant à la Bibliothèque) :

1) Les prix des services à caractère administratif

Nature du droit et titulaire	Taux 2011	Critère de fixation des tarifs minima et maxima	Taux 2012
<u>Service d'administration générale</u>		Sur panneaux d'affichage de la Ville, pour la publication d'avis judiciaires et extra-judiciaires, commerciaux ou autres :	
	9,25	- publication sans rédaction de texte	9,35
	13,15	- publication avec rédaction de texte	13,30
	18,60	Tarif forfaitaire pour recherches généalogiques effectuées par le service de l'Etat-civil (Redevance perçue sous la forme de chèques uniquement établis à l'ordre du Trésorier)	18,80

2) Prix des services à caractère industriel et commercial (voirie, arpentage, fossoyage et cimetièrre).

Nature du droit et titulaire	Taux 2011	Critère de fixation des tarifs minima et maxima	Taux 2012
<u>Service voirie et arpentage</u>			
Intervention des ouvriers communaux pour travaux d'arpentage ou de réfection de chaussée	Ouvrier 20,00	Tarif horaire par ouvrier et heures accomplies, fournitures facturées en plus, + 16 % de participation aux frais d'administration	20,50
	O.S. 25,00		25,50

3) Droits et redevances n'ayant pas de caractère de prix.

Nature du droit et titulaire	Taux 2011	Critère de fixation des tarifs minima et maxima	Taux 2012
a) <u>Droit de reconnaissance</u>			
Droits à caractère symbolique suivant liste donnée actuellement en cours	18,35		18,55
Occupation de la voie publique par des distributeurs de carburant	38,45	Postes distributeurs fixes, par unité et par an	38,85
	26,90	Postes distributeurs mobiles par unité et par an	27,15

NB : tarifs à revoir au moment de l'implantation d'une station service			
b) Droits de place et de stationnement			
Occupation de la voie publique par des bacs à fleurs par des hôteliers, commerçants et particuliers	Gratuité depuis 2001		maintien gratuit
Occupation des voies, places et trottoirs par des étalages commerciaux : tables, chaises, bancs, panneaux de réclame, exposition de voitures	8,10	Par m2 ou fraction et par an : suivant la plus grande surface occupée relevée annuellement par la Police Municipale. Le droit est dû même si l'occupation n'a duré qu'un jour avec un minimum de perception de 32,00 €	8,20
Exploitants de taxi	110,20	Droit annuel d'occupation du domaine public	111,30
Droits de place dans les foires et marchés	1,45	Marché hebdomadaire : par mètre linéaire et par jour	1,50
	1,65	Lors des 2 foires annuelles : par mètre linéaire et par jour	1,70
Droits de place dus par les commerçants ambulants exerçant les dimanches et jours fériés	8,20	Par jour le 1er m ² ou inférieur à 1m ² : → taux minima de	8,30
Droits de place dû par les commerçants pour la vente de denrées dans l'enceinte de la Piscine Municipale « Les Aqualies »	8,10	Celui du 2 ^{ème} m ² est décompté par jour à	8,20
Droits de stationnement des commerçants non sédentaires, en vue de la vente de pizzas	4,35	- En semaine et par m2	4,40
	8,75	- Le dimanche et par m2	8,85
Droits de place pour les manèges, boutiques d'entreprises foraines lors de foires	737,00	- Auto-skooter : - pour deux manifestations par an, la foire d'été et la foire d'automne.	737,00
	368,50	- pour 1 manifestation	368,50
	121,50	- Manège d'enfants : par foire	121,50
	295,00	- Circuit des neiges : par foire	295,00
	1,95	- Stands de tir et loterie : par m2 et par foire	1,95
	225,20	- Mini-skooter : par foire	225,20
Une réduction de 20% de ces tarifs pourra être consentie aux forains ne restant qu'un seul week-end.			
Droits de place pour cirques, caravanes et dans les autres cas (à l'initiative du Maire)	31,30 à 93,95	- <u>petits cirques</u> : tarification au m ² par jour à raison de 0,15 € avec une limitation selon l'emplacement dans une fourchette de	31,30 à 93,95

	313,10 à 469,65	- <u>grands cirques</u> : le système de tarification forfaitaire par jour dans une fourchette de	313,10 à 469,65
c) Droits d'occupation temporaire			
Droits pour occupation du domaine public et privé de la Commune par des installations de chantier et autres matériaux	18,35	Forfait de base dû pour chaque autorisation accordée	18,55
	1,15	Par semaine et par m2 pour les occupations au-delà d'un délai initial fixé par arrêté municipal	1,15
Occupation du domaine public par du bois de chauffage	2,20	Franchise de 2 mois sans droits, au-delà s'appliquera un droit par semaine et par m ² de	2,20
d) Concessions cimetière			
Tombes	89,20	Concessions trentenaires : le m2	90,10
	68,20	Concessions sur 15 ans : le m2	68,90
Columbarium	799,90	Concessions trentenaires par alvéole (concession + forfait plaque = 874,90 €)	807,90
	558,55	Concessions sur 15 ans pour une alvéole (concession + forfait plaque = 633,55 €)	564,15
	75,00 €	Forfait plaque avec nom (réalisation et apposition par la Ville) à rajouter pour tout type de concession columbarium (DCM 21 Juin 2010)	75,00 €

4. Location du matériel et des engins communaux.

Nature du droit et titulaire	Taux 2011	Critère de fixation des tarifs minima et maxima	Taux 2012
<u>Location de vitrines réfrigérantes</u>			
Transport, assurance réparations dommages à charge des locataires	52,00	Location par week-end sur 3 jours	52,50
<u>Location de barrières métalliques</u>			
Eléments de 2,50 m de longueur, frais d'enlèvement et de restitution au dépôt à la charge du locataire		En cas de perte ou de détérioration : remboursement de la valeur d'un élément neuf sur présentation de la facture	
a) Pour les associations et comités d'entreprises locaux, ainsi que pour les communes qui prêtent gratuitement du matériel à la commune	maintien de la gratuité	- Par élément jusqu'à 4 jours - Par élément et par jour supplémentaire	maintien de la gratuité
b) Pour les associations, comités d'entreprises extérieurs et autres communes	1,35	- Par élément, pour une durée d'un jour	1,35
	2,65	- Par élément, pour un week-end jusqu'à 4 jours	2,65
Location de podium (6m x 8m)		Assurances, réparations et dommages à la	

(nouveau matériel) <u>monté</u> - simple (sans structure/toit)	116,15 29,80	charge du locataire - Par unité jusqu'à 4 jours - Par unité et par jour supplémentaire	117,30 30,10
- complet (avec structure/toit)	420,15 101,00	- Par unité jusqu'à 4 jours - Par unité et par jour supplémentaire Transport effectué par les soins du Service Technique avec véhicule UNIMOG en sus.	424,35 102,00
<u>Location de matériel de pavoisement</u> Remboursement en cas de perte : valeur de remplacement sur présentation de la facture	3,60 1,00	a) <u>Drapeau grand format</u> - Jusqu'à 4 jours - Par jour supplémentaire	3,60 1,00
	2,00 0,60	b) <u>Drapeau petit format</u> - Jusqu'à 4 jours - Par jour supplémentaire	2,00 0,60
<u>Location de matériel de signalisation</u> A titre exceptionnel en cas d'urgence - Remboursement en cas de perte ou détérioration : valeur de remplacement	1,70 1,10	- Par panneau - Par lampe clignotante	1,70 1,10
Intervention d'un compresseur	47,85 22,85	- Prix de revient par heure de marche avec un ouvrier <u>spécialisé</u> fourni par la commune - Prix de revient par heure de marche, sans ouvrier	48,50 23,10
Intervention d'un rouleau vibrant	35,60 24,95	- Prix de revient par heure de marche avec un ouvrier <u>spécialisé</u> fourni par la commune <i>Pour 2012 : abattement de 30% pour travaux effectués en régie en forêt communale</i>	35,95 25,20
Intervention du camion UNIMOG avec chauffeur dans le cadre d'interventions	62,70 43,90 81,50	- Prix de revient par heure de location avec conducteur <i>Pour 2012 : abattement de 30% pour travaux effectués en régie en forêt communale</i> - avec équipement de déneigement	63,35 44,35 82,30
Intervention d'une camionnette avec chauffeur	59,05 41,35	- Prix de revient par heure de location avec conducteur <i>Pour 2012 : abattement de 30% pour travaux effectués en régie en forêt communale</i>	59,65 41,75

Intervention de véhicule léger avec chauffeur	54,45	- Prix de revient par heure de location avec conducteur	55,00
	38,15	<i>Pour 2012 : abattement de 30% pour travaux effectués en régie en forêt communale</i>	38,55
Intervention de la pelleteuse <u>CATERPILLAR</u> avec conducteur dans le cadre d'interventions	79,35	- Prix de revient par heure de location avec conducteur <u>spécialisé</u>	80,15
	55,55	<i>Pour 2012 : abattement de 30% pour travaux effectués en régie en forêt communale</i>	56,10
Intervention de la balayeuse chauffeur compris NB : ce tarif est instauré afin de pouvoir refacturer les frais d'intervention de l'engin pour le nettoyage de la voirie suite à des sinistres.	107,60	- Prix de revient par heure de location avec conducteur <u>spécialisé</u>	108,70

5) Maison de l'Archéologie des Vosges du Nord

Catégories de tarifs	Taux 2010	Taux 2011	Taux 2012
<u>Droits d'entrée – Musée</u>			
- Adultes	2,50	2,50	2,50
- Adultes (Groupe à partir de 15 personnes)	1,70	1,70	1,70
- Enfants	0,80	0,80	0,80
- Enfants (Groupe)	0,80	0,80	0,80
- Etudiants, militaires et retraités	1,70	1,70	1,70
- Journée archéologique (1/2 journée) par enfant *	3,40	3,40	3,40
- Journée archéologique par enfant *	6,80	6,80	6,80
(*) prix de l'entrée inclus			
- Animation ponctuelle externe (Groupe moins de 16 adultes)	-	-	-
- Animation ponctuelle externe (Groupe moins de 16 enfants)	-	-	-
<u>Forfaits et Animations</u>			
Visites guidées			
- Visite de la ville – 1 heure	45.00	45,00	45,00
- Visite de la ville – 2 heures	75.00	75,00	75,00
En complément de la visite de la ville, visite du Casino – 30 mn	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Visite guidée du territoire (accompagnement de bus) – 2_h	80 €	80 €	80 €
Visite guidée du territoire (accompagnement de bus) – ½ journée	110 €	110 €	110 €
Majoration dimanche et jours fériés	20 €	20 €	20 €
Groupes ayant déjà visite le musée et acquitté un droit d'entrée et un forfait guidage			
Groupe adultes externes expéridrome	gratuit	gratuit	gratuit
Groupe adultes externes Place Marchi (ou centre ville)	gratuit	gratuit	gratuit

Groupe enfants externes expéridrome	gratuit	gratuit	gratuit
Groupe enfants externes Place Marchi	gratuit	gratuit	gratuit
Bibliothèque			
Groupes scolaires	gratuit	gratuit	gratuit
Animations contes des samedis	gratuit	gratuit	gratuit
<u>Tarifs visite sites extérieurs</u>			
Adultes	1,70 €	1,70 €	1,70 €
Enfants	0,80 €	0,80 €	0,80 €
<u>Forfaits et Animations</u>			
- Forfait visite guidée musée (Groupe de 16 à 25 personnes)	31,00	31,00	31,00
- Forfait Guide pour les scolaires	gratuit	gratuit	gratuit
- Guidage site externe 1 h (Groupe jusqu'à 50 personnes)	31,00	31,00	31,00
- Circuit guidage ½ journée (Groupe jusqu'à 50 personnes)	80,00	80,80	80,80
- Circuit guidage journée (Groupe jusqu'à 50 personnes)	161,00	161,00	161,00
- Adulte accompagnateur	gratuit	gratuit	gratuit
<u>Remarques :</u>			
- entrée gratuite pour les Niederbronnais tous les premiers dimanches du mois sur présentation d'un justificatif de domicile.			
- Gratuité pour les enfants jusqu'à 6 ans			
- de 6 ans à 15 ans : tarif enfant en vigueur			
- à partir de 16 ans : tarif étudiant sur présentation des justificatifs			
<u>Tarifs photocopies</u>			
Jusqu'à 20 copies (pièce)	20 cts	20 cts	20 cts
Au-delà 20 copies (pièce)	10 cts	10 cts	10 cts
<u>Droits d'entrée – Bibliothèque (Abonnement/an)</u>			
- Adultes	7,10	7,10	7,10
- Enfants	2,55	<u>2,50</u>	<u>2,50</u>
- Curistes	2,00	2,00	2,00
<u>Vente de catalogues, d'ouvrages et d'objets</u>			
- Histoire du Temps (100 exemplaires du stock distribuables à titre gratuit)	3,00	3,00	3,00
- Inventaire des cadrans solaires (100 exemplaires du stock distribuables à titre gratuit)	4,00	4,00	4,00
- Rétrospective du siècle	gratuit	gratuit	gratuit
- De Aqua in vita Romanorum (50 exemplaires du stock distribuables à titre gratuit)	4,00	4,00	4,00
- Cadran solaire (434 en stock – distribution à titre gratuit)	gratuit	gratuit	gratuit
- Trésors et Patrimoine	gratuit	gratuit	gratuit
<u>Location de matériel et d'expositions</u>			

<u>Exposition « Course de l'Ombre »</u>			
- location de la table médiévale et du banc	77,00	77,00	77,00
- location de l'exposition aux collectivités et structures culturelles (montage – démontage compris, transport en sus)	1.155,00	1.155,00	1.155,00
<u>Exposition « De Aqua in vita Romanorum »</u>			
- location pour les lieux culturels (musée) : 1 ^{er} mois et le mois supplémentaire	1.550,00	1.550,00	1.550,00
(déplacement, montage – démontage et assurance à charge du locataire)	777,00	777,00	777,00
- location pour les établissements scolaires (par semaine)	78,00	78,00	78,00
<u>Studio</u>			
- chercheurs adultes et étudiants (la nuitée)	8,50	8,50	8,50

6) Equipements sportifs

Catégories de tarifs	Taux 2010	Taux 2011	Taux 2012
Location horaire du Gymnase pour les clubs sportifs extra muros	26,65	26,65	26,65
Location horaire au Collège dans le cadre de l'éducation physique et sportive :	Tarifs fixés par le Conseil Général		
- Gymnase	13,70	13,70	13,70
- Stade Omnisport (terrain + piste d'athlétisme)	4,60	4,60	4,60
- Salle des Arts Martiaux	10,70	10,70	10,70
Location Stade synthétique :			
a) forfait d'utilisation comprenant la mise à disposition du terrain et des vestiaires (éclairage terrain en sus)			
- clubs du Canton	30,50	30,50	32,00
- autres clubs	86,00	86,00	88,00
b) forfait éclairage (consommation + participation abonnement + usure ampoules projecteurs)			
- clubs du Canton	45,50	45,50	47,00
- autres clubs	101,00	101,00	103,00

7) Golf sur Pistes

Catégories des tarifs	Taux 2010	Taux 2011	Taux 2012
<u>Droits d'entrée</u>			
- Adultes	2,45	2,45	2,50

- Abonnements Adultes (12 parties)	24,25		24,25		25,00
- Enfants	1,75		1,75		1,80
- Abonnements Enfants (12 parties)	14,55		14,55		15,00
- Groupes (10 personnes minimum), par personne	2,10		2,10		2,20
- Jeux d'échecs (la partie)	1,70		1,70		1,70
- Centres aérés et écoles (par enfant):					
Niederbronn-les-Bains	0,85		0,85		1,00
Communes environnantes	1,15		1,15		1,20

8) Divers

Catégories des tarifs	Taux 2010		Taux 2011		Taux 2012
- Location des chalets en bois	48,00		48,50		49,00
- Horodateurs – la demi-heure de stationnement	0,20		0,20		0,20
- Abonnement stationnement curistes (prix par jour)	1,00		1,00		1,00
- Abonnement stationnement commerçants (mensuel)	27,50		27,50		27,80

6/3. Vente de l'immeuble GLASS : correctif

Monsieur le Maire expose :

Par délibération du 24 octobre 2011, le Conseil Municipal a autorisé la vente de l'immeuble GLASS à M.ARTI Huseyn pour un montant net vendeur de 120.000€.

Dans le cadre de cette vente, il avait été convenu de céder également une partie du parking à l'arrière afin de permettre au futur propriétaire de respecter les obligations en vigueur en termes de stationnement. Ce point ayant été omis, le Conseil Municipal est invité à délibérer de nouveau sur cette vente.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 8 novembre 2011,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 16 novembre 2011,

Vu l'avis des domaines n°11/0550

Après en avoir délibéré,

décide à la majorité des voix :

avec 1 voix contre : M. SCHNEIDER

et 3 abstentions : Mme PAWLOWSKI, M. VANOVERBEKE et M. BLAISE

- c) de céder la parcelle cadastrée section 9 n° 362/56, d'une surface de 2 are 78 comprenant un immeuble d'habitation et un parking sis à l'arrière, située 6 Avenue de la Libération ;
- d) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente y relatif devant Notaire

prend acte :

- e) que les frais notariés sont pris en charge par l'acquéreur.

6/4. Autorisation d'occupation du domaine public au bénéfice de la Croix Rouge

Monsieur le Maire expose :

Par délibération du 24 octobre 2011, le Conseil Municipal a autorisé la vente de l'immeuble GLASS. Afin de garantir un service de proximité à l'ensemble des habitants du canton, cela suppose de pouvoir reloger les associations actuellement locataires de ce site.

Ainsi par courrier du 15 Novembre 2011, il a été proposé à M.SCHMITT Alfred, Président de la Croix-Rouge, un hébergement du Vesti'boutique dans une partie des locaux de la MMA. Du fait de la mission d'intérêt général de cette association, il est proposé de leur demander une redevance d'occupation du domaine public de 18,55 €.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 8 novembre 2011,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 16 novembre 2011,

Après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité :

- f) d'autoriser, dans le cadre de l'activité Vesti'boutique, la mise à disposition d'une partie des locaux de la MMA au profit de la Croix Rouge contre une redevance d'occupation du domaine public de 18.55€.
- g) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention y afférent.

6/5. Cession d'un lot de construction au Lotissement Forêt – Changement d'acquéreur.

M. le Maire expose :

Lors de sa séance du 11 Avril dernier, le Conseil Municipal avait attribué le lot de construction N°15 d'une surface de 5,60 ares à M. et Mme Dominique BENOIT, domiciliés à Niederbronn-les-Bains.

Ces derniers ayant constitué une SCI BENOIT, domiciliée 16A rue de la Forêt à Niederbronn-les-Bains, ont depuis souhaité un transfert d'attribution du lot.

Il est proposé de réserver une suite favorable à cette demande en attribuant le lot de construction N°15 comme suit :

Lot	Contenance en ares	Prix H.T.	Acquéreur
15	5,60	55.440,00 €	S.C.I. BENOIT 16a, rue de la Forêt 67110 NIEDERBRONN LES BAINS

Conformément aux nouvelles dispositions prévues par la réforme de la TVA immobilière, la vente sera soumise à la TVA sur marge.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 10 Novembre 2011,

Vu le permis d'aménager du 30 Juin 2009 N° 2009/0567 ;

Vu le plan de répartition des terrains à bâtir ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 30 Septembre 2009 fixant le prix de vente des terrains de construction dans le lotissement de la Forêt ;

Vu l'arrêté du 19 Août 2010 autorisant la vente des lots et portant autorisation de différer les travaux de finition ;

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 16 Novembre 2011,

Après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité :

d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer devant notaire le compromis de vente du lot de construction N°15 avec la S.C.I. BENOIT, ainsi que l'acte de vente qui en découle aux conditions évoquées ci-dessus.

6/6. Avenant au marché d'études relatif à la révision du POS et de sa transformation en PLU.

M. le Maire expose :

Dans le cadre de la révision du P.O.S. et de sa transformation en P.L.U., la Ville a confié une mission de prestations intellectuelles au Bureau d'Etudes OTE Ingénierie pour un montant de 48.175,00 € H.T., soit 57.617,30 € T.T.C.

Il y a lieu de passer un avenant N°1 au contrat susvisé suite à l'évolution de la réglementation qui impose une évaluation environnementale pour les communes dont le territoire est couvert par une protection de type Natura 2000 (loi Engagement National pour l'Environnement du 12 Juillet 2010).

La modification du rapport de présentation en vue de l'intégration d'une évaluation environnementale, les études nécessaires et les réunions supplémentaires avec la Commission Communale ont une incidence financière sur le montant du marché, soit 10.700,00 € H.T. (12.797,20 € T.T.C), portant ainsi ce dernier à 58.875,00 € H.T. (70.414,50 € T.T.C.).

M. le Maire rappelle sa déception par rapport au faible engouement pour la réunion publique, largement compensée par la très bonne participation des Niederbronnois aux séances de permanence. Aujourd'hui, le groupe de travail a travaillé sur les remarques issues de la concertation publique et est amené à prendre des décisions difficiles sur des secteurs sensibles du fait de la présence de secteur Natura 2000 et les nombreux voiries privées sur le ban communal.

M. le Maire espère que la concertation jouera pleinement ce rôle avant la consultation des personnes publiques et l'approbation de ce document.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 10 Novembre 2011,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 16 Novembre 2011,

Après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité :

d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer un avenant N°1 au marché d'études passé avec le Bureau d'Etudes OTE Ingénierie dans le cadre de la révision du P.O.S. et de sa transformation en P.L.U., pour un montant de 10.700,00 € H.T., soit 12.797,20 € T.T.C.

6/7. Subvention de fonctionnement complémentaire au C.C.A.S.

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre du développement de ses activités liées au Service Qualité de Vie, le C.C.A.S. sollicite une subvention d'équilibre complémentaire au titre de l'exercice 2011 d'un montant de 5.220,00 €.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 10 Novembre 2011,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 16 Novembre 2011,

Après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité :

d'attribuer une subvention d'équilibre complémentaire de 5.220,00 € au C.C.A.S. au titre de l'exercice 2011.

prend acte :

que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Supplémentaire de l'exercice 2011 à l'article 657362 – Fonction 61.

6.8 Adoption rectificative du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges

M. le Maire expose :

Dans le cadre du transfert de la compétence « Périscolaire et de l'extension de la compétence « Voirie communale d'intérêt communautaire » aux accotements et aux fossés, la commission locale d'évaluation des transferts de charges a déposé ses conclusions lors de sa réunion du 19 septembre 2011.

Conformément à l'article 1609 nonies C-IV du code général des impôts, cette évaluation est déterminée à la date de leur transfert par les délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux prévue au 1^{er} alinéa du II de l'article L.5211-5 du CGCT, adoptées sur rapport de la commission locale d'évaluation des transferts.

Cependant, une erreur s'est glissée dans le montant du transfert de charges du périscolaire pour la Ville de Gundershoffen. C'est pourquoi le Conseil Municipal est invité de nouveau à délibérer sur les travaux de la CLETC et sur les attributions de compensation.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 14 octobre 2011,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 20 octobre 2011,

Vu l'article 1609 nonies C-IV du code général des impôts,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 juin 2010 portant modifications des compétences de la Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains,

Vu le rapport de la commission locale des transferts de charges en date du 19 septembre 2011,

Après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité :

h) d'approuver le rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges fixant le montant net des charges transférées comme suit :

Communes	Accueil périscolaire	Voirie (accotements et fossés)	Total
Gumbrechtshoffen		147,60 €	147,60 €
Gundershoffen	8 929,47 €	540,90 €	9 470,37 €
Mertzwiller	49 657,98 €	121,50 €	49 779,48 €
Mietesheim		425,70 €	425,70 €
Niederbronn	54 160,99 €	158,40 €	54 319,39 €
Oberbronn		340,20 €	340,20 €
Reichshoffen	65 561,34 €	661,50 €	66 222,84 €
Uttenhoffen		343,80 €	343,80 €

6.9. Adhésion au Coupon Sport de l'ANCV et Pass Loisirs de Novalto

M. le Maire expose :

A) Coupon Sport de l'ANCV :

Suite à l'enregistrement de demandes de règlement d'activités trimestrielles dispensées aux Aqualies par le biais du "Coupon Sport" de l'Agence Nationale pour les Chèques vacances, il est proposé d'adhérer à ce dispositif de paiement, et de signer la convention y relative.

Ce dispositif ne s'appliquerait qu'aux activités trimestrielles (école de natation, école de triathlon, aquafitness, aquagym...).

A titre d'information, la Ville est déjà conventionnée avec l'ANCV au titre des chèques vacances à la Piscine. Les entrées Piscine réglées par ce moyen de paiement représentent 8 et 10.000 € par an.

B) Pass Loisirs de l'association NOVALTO :

Dans le même registre, la Ville est sollicitée par l'association NOVALTO pour l'adhésion au dispositif Carte Pass Loisirs qui s'adresse aux salariés membres de comités d'entreprises de PME et PMI de moins de 50 salariés (49.000 salariés au niveau national – 500 salariés sur le secteur).

N'est concernée que l'entrée adultes, dont le tarif passerait de 4,50 € à 4,00 €, soit les mêmes conditions que les bénéficiaires de la carte IRCOOS (343 entrées en 2011 soit 1.372 €).

Il est proposé d'adhérer aux deux dispositifs et de signer les conventions respectives, avec mise en application dès signature des conventions.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 10 Novembre 2011,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 16 Novembre 2011,

Après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité

- a) d'adhérer au dispositif Coupon Sport de l'ANCV au titre des activités sportives dispensées à la Piscine les Aqualies ;
- b) d'adhérer au dispositif Pass Loisirs de l'association NOVALTO au titre des entrées adultes ;
- c) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer les conventions respectives ;
- d) d'intégrer ces modes de règlement au niveau de la régie de recettes des Aqualies.

6.10 Emprunts d'équilibre au Budget Principal de l'exercice 2011.

Dans sa séance du 24 octobre dernier, le Conseil Municipal avait chargé le Maire d'engager une consultation préalable à la passation d'un emprunt destiné à assurer le financement du programme d'investissement 2011.

Compte tenu de l'actualisation prévisionnelle des crédits au stade du Budget Supplémentaire la consultation a porté sur un montant de 318.500,00 €.

- propositions en taux fixes et variables
- Durée prévue : 15 ans avec proposition pour 20 ans.

- - - - -

En complément de la consultation évoquée ci-dessus, les organismes ont également été sollicités au titre d'un emprunt-relais portant plus particulièrement sur les subventions d'investissement en attente.

En effet, compte tenu de la situation actuelle de la section d'investissement du Budget Principal (- 1.199.709,46 €) à ce jour, un besoin de financement complémentaire pourrait être nécessaire au vu des recettes escomptées mais non perçues à ce jour :

- FCTVA au titre de l'exercice 2010 : 427.000,00 €
- Cession de bâtiments : 240.000,00 €
- Subventions d'investissement : 550.000,00 €
(fin du projet de Ville phase 4 – Moulin 9 – Vestiges – Voiries)

Le montant de cet emprunt-relais sera déterminé vers la mi-décembre en fonction des subventions perçues d'ici-là.

La consultation porte sur les conditions suivantes :

- capital maximum : 550.000,00 €

- durée : 1 an / 2 ans au maximum
- propositions en taux fixes et variables

sachant que le remboursement du capital interviendrait au fur et à mesure des versements de subventions.

Il y a lieu de prévoir l'inscription de cet emprunt-relais au Budget Principal par le biais de la décision budgétaire suivante :

- Dépenses d'Investissement : 1641 Fonction 01 : 550.000 €
- Recettes d'Investissement : 1641 Fonction 01 : 550.000 €

- - - - -

M. le Maire présente les offres déposées par le Crédit Mutuel, que ce soient pour l'emprunt d'équilibre ou le crédit-relais, en précisant aux conseillers municipaux que les autres établissements bancaires n'ont pas déposé d'offres.

Les conditions proposées s'établissent comme suit :

Récapitulatif des offres de prêts – TAUX VARIABLES

	Emprunt d'équilibre		Crédit relais
Etablissements et conditions	CREDIT MUTUEL		CREDIT MUTUEL
Montant	318.500,00 €		550.000,00 €
Durée	15 ans	20 ans	2 ans maximum
Index	EURIBOR 3 mois (1,457 %) ou EURIBOR 12 mois (2,022 %) Révision tous les 3 mois ou 1 fois l'an en fonction de l'option choisie Taux retenu = taux constaté 2 jours avant premier décaissement		EURIBOR 3 mois (1,457 %) ou EURIBOR 12 mois (2,022 %)
Marge	+ 1,95 point (marge garantie 10 jours au 16/11/2011)	+ 2,00 point (marge garantie 10 jours au 16/11/2011)	+ 1,65 point (marge garantie 10 jours au 16/11/2011)
Taux (marge incluse)	3,407 % l'an Euribor 3 /15 ans 3,972 % l'an Euribor 12 / 15 ans	3,457 % l'an Euribor 3/20 ans 4,022 % l'an Euribor 12 /20 ans	3,107 % l'an Euribor 3 mois 3,672 % l'an Euribor 12 mois
Commission - Frais	Néant		Néant
Intérêts	paiement trimestriel		paiement trimestriel possible

Forme de remboursement	Echéances constantes en K uniquement OU constantes en K et I	
Remboursement anticipé	à tout moment avec 1 mois de préavis sans pénalités	à tout moment sans préavis ni pénalités dès versement des subventions.
Disponibilité des fonds	Soit en totalité, soit par fractions dans un délai maximum de 4 mois à compter de la signature contrat	Dès signature du contrat soit en totalité soit par fractions et au plus tard le 29 Février 2012
Divers	Possibilité conversion gratuite en taux fixe	

Récapitulatif des offres de prêts – TAUX FIXES

	Emprunt d'équilibre 318.500,00 €		Crédit relais 550.000,00 €	
Etablissements et conditions	CREDIT MUTUEL		CREDIT MUTUEL	
Durée	15 ans	20 ans	1 an	2 ans
Echéances Annuelle Semestrielle Trimestrielle Mensuelle	4,48	4,64	4,00	4,00
Formes de remboursement possibles	Echéances constantes en K et I			
	Échéances constantes en K uniquement (amortissement constant)			
Frais	Néant		Néant	
Commission de réservation	Néant		Néant	
Remboursement anticipé	Possible à chaque échéance périodique		selon le principe du crédit-relais à tout moment sans préavis ni pénalités dès versement des subventions OU en 1 fois à l'échéance finale du crédit	
Remboursement partiel	OUI			
Préavis	1 mois			
Indemnité actuarielle	si baisse des taux			
Indemnité de révision	NON			
Indemnité de gestion	néant			

Validité de l'offre	26 Novembre 2011	26 Novembre 2011
Disponibilité des fonds	dès signature du contrat, soit en totalité ou par fractions, et au plus tard le 31 Décembre 2011	dès signature du contrat, soit en totalité ou par fractions, et au plus tard le 29 Février 2012
Divers	Néant	Néant

Après analyse des offres, il est proposé de contracter les prêts auprès de la Caisse de Crédit Mutuel des Vosges du Nord / Caisse Fédérative de Crédit Mutuel comme suit :

- emprunt d'équilibre : capital maximum de 318.500,00 € (à confirmer mi-décembre)
taux fixe de 4,48%, sur une durée de 15 ans
- crédit-relais : capital maximum de 550.000,00 € (à confirmer mi-décembre)
taux variable Euribor 3 mois à 3,107 %, sur une durée d'1 an maximum

Sur une question de Mme PAWLOWSKI, M. le Maire précise que les subventions attendues émanent du Conseil général du Bas-Rhin pour les investissements relatifs à l'achat d'une saleuse, aux chantiers des vestiges, du Moulin 9, du solde concernant le Projet de Ville et d'autres opérations de voirie.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 9 novembre 2011,

Après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité :

- au titre de l'emprunt d'équilibre

a) d'autoriser M. le Maire de la Ville de Niederbronn-les-Bains à réaliser auprès du Crédit Mutuel un emprunt d'un montant maximum de 318.500,00 € dont le remboursement s'effectuera en termes trimestriels constants en capital, sur une durée de 15 ans.

Cet emprunt sera contracté à un taux réel d'intérêt de 4,48 %, étant précisé que les intérêts et l'amortissement ne courront qu'à partir de la date de versement effective des fonds.

b) de s'engager, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des remboursements découlant du présent prêt ;

c) d'autoriser le Maire ou son représentant, à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du prêt.

- au titre du crédit-relais

a) d'autoriser M. le Maire de la Ville de Niederbronn-les-Bains à réaliser auprès du Crédit Mutuel un emprunt d'un montant maximum de 550.000,00 € sous la forme d'un crédit-relais dont le remboursement s'effectuera par affectation des versements de subventions notifiées, au plus tard 12 mois après le versement des fonds.

Ce crédit-relais sera contracté aux conditions suivantes :

- taux variable : Index Euribor 3 mois constaté 2 jours ouvrés précédent le premier décaissement
- marge : 1,65 point
- intérêts calculés prorata temporis, payables en fin de chaque trimestre civil et la dernière fois à la date de remboursement effective du crédit. Les intérêts ne courront qu'à partir de la date de versement effective des fonds.

b) de s'engager, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des remboursements découlant du présent prêt ;

c) d'autoriser le Maire ou son représentant, à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du prêt.

d) d'inscrire cet emprunt-relais au Budget Principal par le biais de la décision budgétaire suivante :

- Dépenses d'Investissement : 1641 Fonction 01 : 550.000 €
- Recettes d'Investissement : 1641 Fonction 01 : 550.000 €

6.11. Subvention d'un voyage pédagogique à Saint-Malo au profit d'une classe du Groupe Scolaire Hans Haug :

Monsieur le Maire expose :

Mme la Directrice souhaite organiser un voyage pédagogique à Saint-Malo. Le choix de la destination s'explique par le fait qu'il n'y a plus de disponibilités sur le département pour la période déterminée et s'inscrit dans le cadre d'un projet pédagogique.

La Ville de Niederbronn-les-Bains a toujours soutenu ce type d'initiatives et souhaite, du fait de l'intérêt de ce projet, participer à hauteur de 5.50€ par jour et par enfant.

De surcroît, le CCAS participera au financement de ce voyage pour 3 familles.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'accorder une suite favorable à cette demande de participation.

Le montant de la participation sera adapté en fonction des justificatifs de participation des élèves.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 9 novembre 2011,

Après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité :

a) d'accorder aux élèves du Groupe Scolaire Hang Haug, originaires de Niederbronn-les-Bains une participation de 5,50 € par jour dans le cadre d'un séjour dans le cadre d'un voyage pédagogique à Saint-Malo.

prend acte :

que les crédits sont prévus à l'article 6574 du Budget Primitif 2012.

6.12. Mise en place des PV électroniques et demande de subvention y afférente

Monsieur le Maire expose :

Il est proposé de mettre en place un système de procès verbaux électroniques pour remplacer les actuels carnets à souches (dont le renouvellement est estimé à 600€ HT/an) et ce à compter du 1^{er} janvier 2012.

Le passage à la dématérialisation des PV, via 2 appareils, devrait faciliter le traitement administratif des policiers municipaux, que ce soit au niveau de la rédaction, du recouvrement ou des réclamations.

Ainsi le PV sera directement adressé au contrevenant et traité par le Centre de recouvrement de Rennes. Il est précisé que les contrevenants seront avertis de leur contravention par un billet déposé sur le pare-prise de leur véhicule.

Cet investissement, estimé à 3992,00€ H.T, est éligible à des subventions via le fond interministériel de prévention de la délinquance, à la hauteur de 500€ par appareil.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser la mise en place de PV électroniques, ainsi que d'autoriser M. le Maire à solliciter les demandes de subvention et à signer les conventions y afférent.

DELIBERATION**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 21 novembre 2011,

Après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité :

- a) d'autoriser la mise en place de procès-verbaux électroniques ;
- b) de solliciter les demandes de subvention auprès des services compétents ;
- c) d'autoriser M. le Maire à signer les conventions y afférentes ;

prend acte :

que les crédits sont prévus à l'article 6574 du Budget Primitif 2012.

7. Divers :

COMMUNICATIONS :

M. le Maire informe les Conseillers Municipal que le Sources sera à distribuer aux environs du 17 décembre 2011.

DATES :

Mercredi, 23 Novembre	20 h 00	Conférence sur le cancer	Moulin 9
Jeudi, 24 Novembre	11 h 00	Remise officielle du label Energie d'Avenir	Paris Salon des Maires
Vendredi, 25 Novembre	17 h 00	Commissions Réunies « Développement Durable »	Salle des Commissions
Vendredi, 25 Novembre	14 h à 17 h	Banque alimentaire	Mairie
Vendredi, 25	20 h	AG UPPN	Mairie
Samedi, 26 Novembre	10 h à 17 h	Banque alimentaire	Mairie
Samedi, 26 Novembre	18 h 30	Inauguration exposition Aviculture	Moulin 9
Vendredi, 2 Décembre	19 h 00	Fête de Noël du personnel communal	Moulin 9
Samedi, 3 Décembre	17 h 00	Assemblée Générale des Iroquois	Maison des Jeunes
Samedi, 3 Décembre	17 h 00 18 h 30 19 h 00	Sainte Barbe – Culte œcuménique Cérémonie officielle Dîner	Paroisse Protestante Centre de Secours Casino Municipal

Vendredi, 2 Décembre	17h30	Inauguration du Marché de Noël	Place du Bureau Central
Dimanche, 4 Décembre	A partir de 14 h 00	Bûche de l'amitié en faveur de l'ARAME	Rues de la Ville
Mercredi, 7 Décembre	12 h 00	Fête de Noël des Seniors	Moulin 9
Lundi 12 Décembre	14h	Réunion PLU « Emplacements réservés »	Hôtel de Ville
Mardi, 13 Décembre	16 h 30	Sainte Lucie	Place du Bureau Central
17 Décembre	20 h 30	Les Voix de Saint Petersburg	Moulin 9
Lundi, 19 Décembre	14 h 00	Comité Technique Paritaire	Salle des Commissions
Lundi, 19 Décembre	18 h 30	Commissions Réunies	Salle du CM
Lundi, 19 Décembre	19 h 00	Prochain Conseil Municipal	Salle du CM

M.VANOVERBEKE regrette que la Commission Développement Durable soit programmée à 17 heures et propose que les réunions commencent plus tardivement afin de permettre aux conseillers municipaux « actifs » de pouvoir y assister.

M. le Maire prend note de la remarque et indique qu'elle sera prise en compte pour les prochaines commissions.

**Délibération publiée et transmise
à la Sous-préfecture**

Niederbronn-les-Bains, le 28 Novembre 2011

Le Député-Maire,

F. REISS